

Embauche dans la fonction publique 101

Transitions de carrière

Il existe différents types de transitions de carrière lors d'un réaménagement des effectifs

Droit de priorité

Les personnes qualifiées pour un poste sont nommées en premier dans l'ordre suivant : membres des FAC, fonctionnaires excédentaires, fonctionnaires en congé et personnes mises en disponibilité

Réaménagement des effectifs (RE)

Processus de réduction des postes à durée indéterminée qui ne sont plus nécessaires en raison :

- 1. d'un manque de travail
- 2. de la suppression d'une fonction
- 3. du refus de la délocalisation d'une unité de travail
- 4. du recours à la diversification des modes d'exécution

Exemple : réductions budgétaires

1

Sélection des fonctionnaires aux fins de maintien en poste ou de mise en disponibilité (SMPMD)

- Processus permettant de différencier les employés à maintenir en poste de ceux à mettre en disponibilité
- Les gestionnaires et les spécialistes des ressources humaines utilisent un guide pour procéder au maintien en poste ou à la mise en disponibilité

2

Incitation à la retraite anticipée

- Demande qui permet aux employés admissibles de prendre leur retraite avec une pension immédiate calculée en fonction de leurs années de service, sans réduction pour retraite anticipée (dans le cadre du régime de pension de la fonction publique fédérale)

3

Garantie d'une offre d'emploi raisonnable

- Une offre d'emploi potentiel à durée indéterminée lorsqu'un employé est touché et déclaré excédentaire
- Peut être acceptée ou refusée
- Normalement à un niveau équivalent, mais peut inclure des niveaux inférieurs
- Peut provenir d'un organisme fédéral distinct si elle répond aux exigences

Embauche dans la fonction publique 101

Transitions de carrière

Il existe différents types de transitions de carrière lors d'un réaménagement des effectifs

Droit de priorité

Les personnes qualifiées pour un poste sont nommées en premier dans l'ordre suivant : membres des FAC, fonctionnaires excédentaires, fonctionnaires en congé et personnes mises en disponibilité

<u>Réaménagement des effectifs (RE)</u> Processus de réduction des postes à durée indéterminée qui ne sont plus nécessaires en raison : 1. d'un manque de travail 2. de la suppression d'une fonction 3. du refus de la délocalisation d'une unité de travail 4. du recours à la diversification des modes d'exécution Exemple : réductions budgétaires	4 <u>Programmes de départ volontaire (PDV)</u>	• Programme qui permet aux employés touchés de quitter leur emploi en choisissant parmi les options proposées dans l'appendice sur le RE • Lorsque cinq employés ou plus sont touchés dans le même groupe, le même niveau et la même unité de travail, un PDV doit être mis en place
	5 <u>Échange de postes</u>	• Processus négocié permettant à un employé nommé pour une période indéterminée ou déclaré excédentaire d'échanger son poste avec un poste équivalent occupé par un employé nommé pour une période indéterminée non touché qui souhaite quitter volontairement la fonction publique • S'accompagne d'une mesure de soutien à la transition ou d'une allocation d'études • Référence supplémentaire sur l'<u>échange de postes</u>